



Réunion du comité syndical du 13 mars 2023 **Procès-verbal synthétique**

Le comité syndical s'est réuni le 13 mars 2023 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (Salle C du bâtiment du Conseil).

Titulaires présents : Alain BAVAY, Valérie BIEGALSKI, Edith BLEUZET, Cécile BOURDON, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Marcello DELLA FRANCA, Philippe KEMEL, François LEMAIRE, Charly MEHAIGNERY, Yves TERLAT ; Philippe VANTORRE

Suppléants présents : Frédéric ALLOI, François PASQUALINO, Agnès LEVANT

Excusés : Christian MUSIAL, Emilie LE TORIELLEC, Sophie RUSIN, Tony FRANCONVILLE

Absents : Latifa AIT ABDERRAFI, Steeve BRIOIS

Etaient également présents pour le syndicat mixte du SCoT : Patrice DELATTRE, Directeur - Lucie MENDES, chargée de mission, Frédérique THIBERVILLE, assistante administrative – Yvan PAULET et Lola MARTINEZ pour le bureau d'étude ALGOE - **Excusés** : Béatrice HATTON, responsable financière – Vincent KRAJEWSKI, responsable juridique

Etaient également présent pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin : Marie-Francine FRANCOIS, Directrice générale des services – Baptiste MENART, Collaborateur de cabinet - Marie-Pierre BURGUN, Responsable du service ingénierie,

En préambule, le **Président** souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical.

M. Charly MEHAIGNERY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Le procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Installation d'un nouveau membre titulaire du comité syndical suite aux élections municipales à Ablain-Saint-Nazaire

Le Président rapporte que suite à l'élection du 18 décembre 2022 d'un nouveau conseil municipal à Ablain- Saint- Nazaire, M. Philippe VANTORRE, nouveau Maire d'Ablain- Saint- Nazaire a été désigné membre titulaire du comité syndical par délibération du 2 février 2023 de la Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin ;

Le Président lui souhaite la bienvenue et le comité syndical prend acte de la désignation de M. Philippe VANTORRE.

2. Débat réglementaire sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du nouveau SCoT (Article L 143-18 du code de l'urbanisme)

MM. Yvan PAULET (Algoé) et **Marcello DELLA FRANCA** (Président du Comité Syndical) présentent le processus continu de concertation qui a eu lieu pour l'élaboration du PAS.

M. Yvan PAULET rappelle les enjeux issus du diagnostic territorial puis les lignes de force du projet d'aménagement stratégique, qui s'articule autour des trois grandes dynamiques suivantes :

1. Bien vivre dans les villes et villages du SCoT
2. Améliorer la santé et la qualité de l'environnement, conditions essentielles à l'épanouissement des habitants
3. Affirmer le rayonnement du territoire du SCoT dans les Hauts-de-France et au-delà

Après cette présentation, les échanges entre les membres du Comité syndical portent sur deux sujets : la dénomination du centre hospitalier de Lens et les mobilités, notamment autour du projet du système express métropolitain (SEM) de l'étoile ferroviaire de Lille.

Mme Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ met en débat la dénomination du futur centre hospitalier « métropolitain » de Lens, mentionné dans l'orientation 9 du PAS « *Améliorer l'offre de santé et faciliter le parcours de soin de la population* ».

Le Président rappelle que le terme de centre hospitalier métropolitain est le nom officiel employé par le Groupement Hospitalier du Territoire de l'Artois.

Mme Cécile BOURDON précise que bien que le terme « métropolitain » n'apparaisse pas dans la sémantique hospitalière, la vocation métropolitaine semble adaptée aux ambitions données à cet établissement de santé. Il s'agit bien de projeter l'établissement dans une organisation sanitaire et médico-sociale au niveau régional.

M. Charly MEHAIGNERY met quant à lui en débat la sémantique utilisée au sein de l'orientation 14 du PAS : *Faire évoluer les mobilités et fluidifier les déplacements en direction du territoire et vers les autres territoires*. Sur ce point, il préfère le terme « stations » à celui de « gares » à Hénin-Beaumont et à Carvin. En effet les connexions pourraient être envisagées comme des métros ou navette (Il cite l'exemple d'Orlyval) plutôt que comme des trains qui présentent des contraintes particulières lourdes et un coût important. Selon lui, la SNCF devrait aussi favoriser l'entretien des lignes existantes plutôt que l'investissement sur de nouvelles lignes.

M. Alain BAVAY met l'accent sur le projet de service express métropolitain (SEM) de l'étoile ferroviaire de Lille, porté par la SNCF. Ce projet, qui a été présenté lors du comité des partenaires du 23 janvier dernier, aura un impact qui n'est pas encore étudié dans le cadre du SCoT : rabattements, nouveaux flux de circulation, stationnement aux abords des gares. Ces conséquences devront être étudiées afin que le SCoT réponde aux besoins futurs du territoire. Par ailleurs, le SCoT est en attente de précisions réglementaires notamment sur l'échelle à laquelle sera comptabilisée la consommation foncière liée à ce projet. Il considère à cet égard que cette consommation foncière ne doit pas être prise en compte dans l'enveloppe du SCoT.

Pour **M. Philippe KEMEL**, le projet de service express métropolitain de la gare Lille-Flandres a vocation à résoudre les problèmes propres à la SNCF qui n'a jamais été dans le dialogue avec le territoire. Ce projet ne prend pas suffisamment en compte le territoire du SCoT LLHC et pourrait créer des problématiques de foncier autour de l'actuelle gare de Libercourt. Il faudrait envisager une révision politique du projet actuel de SEM en prenant en compte les problématiques du territoire du SCoT et en proposant des aménagements complémentaires.

Mme Cécile BOURDON estime que la stratégie portée par la SNCF concerne la connexion entre les grandes villes. La desserte périurbaine du bassin minier n'est pas suffisamment discutée avec les élus locaux et le projet de service express métropolitain ne correspond pas aux besoins du territoire en matière de désaturation du trafic routier et de cadencement de l'offre de transports. Elle suggère de ressortir les motions déjà adoptées sur ce sujet.

Mme Valérie BIEGALSKI souligne que le SCoT n'était pas membre du comité des partenaires réuni en janvier autour du projet de SEM et dont fait partie SNCF réseau. Elle propose la tenue d'une réunion avec le Président du Conseil Régional, M. Xavier BERTRAND, et le Vice-Président en charge des transports, M. Franck DHERSIN.

M. Charly MEHAIGNERY considère que cette rencontre devrait se tenir « hors-prestataire » c'est-à-dire sans la SNCF Réseau. M. François LEMAIRE soutient cette proposition d'une rencontre politique avec le Vice-Président de la Région en charge des transports.

M. Marcello DELLA FRANCA propose d'interpeller la Région pour organiser cette réunion en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du territoire dans le projet de transport entre la Métropole de Lille et le Bassin Minier.

Enfin, M. Alain BAVAY alerte sur les difficultés qu'entraînera la mise en place des *zones faibles émissions (ZFE)* sur le territoire.

Suite à cet échange, le Comité syndical prend acte de la mise en débat du Projet d'Aménagement Stratégique du futur Schéma de cohérence territoriale.

En conclusion, le **Président** rappelle les principales échéances à venir, à savoir le Comité syndical du 5 avril 2023 consacré au vote du budget et au lancement de l'élaboration du DOO et du DAAC-L (Contenu réglementaire, approche générale et calendrier de travail).

3. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Le **Président** présente le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il expose au préalable les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'année 2022. S'agissant du tableau des effectifs, il en détaille la composition. Il expose enfin les éléments impactant le budget 2023. Il précise que les contributions des EPCI pourraient être reconduites pour un montant de 110 000 euros chacune.

La présentation du ROB ne fait pas l'objet d'observation de la part du comité syndical qui en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 19h15.

Charly MEHAIGNERY



Secrétaire de séance

Marcello DELLA FRANCA



Président